

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - CHAMP D'APPLICATION

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, y compris les conditions d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de notre part.

Les incoterms 2020® de la Chambre de Commerce Internationale définissent les obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur sauf disposition spécifique des présentes conditions qui prévaudra dans tous les cas.

2 - PRISE DE COMMANDE

Les commandes ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par nos soins. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans notre accord. Lorsque des autorisations en formalité de toute nature, notamment d'importation ou de change, sont exigées pour l'importation dans le pays de destination ou pour le paiement de nos produits, leur obtention ou leur accomplissement en temps utile est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

3 - LIVRAISONS

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée vente départ usine (EXW). Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement ou de transport. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni annulation des commandes en cours. Toutefois, si un mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré, pour une cause non imputable à l'acheteur, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son éventuel acompte à l'exclusion de toutes autres indemnités ou dommages-intérêts.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus, postérieurement à la livraison.

4 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée, aux frais et aux risques de l'acheteur. Ne constitue pas un paiement, la remise de traites ou de titre créant une obligation de payer. La propriété des marchandises vendues, en vertu du présent contrat, garantit toutes les créances du vendeur sur l'acheteur, actuelles ou futures. En aucun cas, l'acheteur ne pourra revendre la marchandise achetée avant paiement du prix, sauf autorisation préalable et écrite du vendeur.

5 - PRIX.CONDITIONS DE PAIEMENT.PENALITES

Les prix sont stipulés hors taxes et libellés et payables en Euros (€); leur nature, leurs montants sont précisés dans les conditions particulières. Sauf stipulation contraire et sans préjudice des dispositions légales françaises, les prix sont payables à réception de facture. Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du code civil, la perception d'un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En cas de non-paiement des pénalités facturées, l'acheteur perdra les remises et ristournes accordées, à hauteur des pénalités qui sont dues.

En cas de non-paiement dans les délais prévus, l'ensemble de nos créances devient de plein droit et sans formalité immédiatement exigible quel qu'en soit la date d'échéance. En cas de versement d'acompte et sauf accord préalable, l'annulation de la commande par l'acheteur entraîne la retenue de l'acompte par le vendeur.

Notre société se réserve le droit de résilier toute commande en cours ou d'en suspendre l'exécution jusqu'à complet paiement de l'intégralité des sommes à elle dues. Un escompte pourra être accordé pour un paiement anticipé par rapport au délai de paiement prévu pour la vente concernée. L'escompte sera égal au taux de base bancaire au jour du paiement anticipé, appliqué au prix hors taxes net encaissé, prorata temporis. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement partiel anticipé. En cas de vente destinée à l'étranger, nos produits sont payables au comptant à notre siège social par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque agréée par nous, quels que soient le mode et le lieu de livraison. L'acheteur ne peut compenser les sommes dues par celles que nous lui devons.

6 - TRANSFERT DE RISQUES

Nonobstant l'application de l'article 6 des présentes conditions générales, le transfert au client des risques relatifs aux marchandises s'opère dès la livraison. Au moment de la réception, il appartient au client de vérifier le bon état de la marchandise. En cas de livraison de marchandises endommagées, le client devra :

- vérifier avec soin l'état et la quantité.
- inscrire sur le document de transport, l'existence du dommage de façon claire, précise et complète.
- notifier au transporteur une protestation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les trois jours de la réception.

7 - RECLAMATION

Sans préjudice des dispositions à prendre à l'égard du transporteur, toute réclamation doit, pour être valable, être accompagnée des justifications démontrant la réalité des vices ou la non conformité du produit livré et adressée à notre société dans les cinq jours à compter de la réception de la marchandise et doit être obligatoirement accompagnée du bon de livraison. A défaut, aucun retour de marchandise ne sera accepté par notre société. Cette dernière est totalement libre de refuser les réclamations non justifiées. En cas d'acceptation de notre part, d'une réclamation, ou en cas de mise en jeu de la garantie, l'indemnisation de l'acheteur sera limitée au remplacement nombre pour nombre des produits concernés ou leur contre-valeur.

8 - RETOUR.MODALITES

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir.

9 - GARANTIE

Les défauts et détériorations provoqués par un stockage non conforme, une utilisation anormale ou par un agent extérieur ou encore par une modification du produit non prévue ou spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir dans les conditions des articles 8 et 9.

Aucune réclamation sur le produit, son usage ou les conséquences de son usage ne sera prise en considération au delà de trois mois après la livraison du dit produit.

10 - COMPETENCES.CONTESTATION

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous les actes qui les complètent ou qui en sont la suite seront exclusivement soumises au droit français, tous litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation de ces actes et conditions seront de la compétence du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND, y compris en cas de référé, d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs.